

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trentième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 24 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de M. Jean-Paul FONTAINE, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia, MME HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSÉS : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à MME MAES Françoise, MME DEVIGNE Stella par pouvoir à MME WASSON Laurence, MME KOSMALKI Emilie par pouvoir à M. FAUVEAUX Sébastien, M. KLEE Alain par pouvoir à MME SOLTANI Nacera.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : MARTIN Christelle.

OBJET : 2024-4-16

ARCHIVES MUNICIPALES
CDG59 - CONVENTION POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Vu la délibération n° 2021-5-12 en date du 05/10/2021,

Vu que la convention arrivera au terme de sa validité en décembre 2024, il convient de prévoir le renouvellement de celle-ci.

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès aux missions optionnelles déployés par le CDG 59 au profit des collectivités et établissements publics, définies notamment par les articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'en raison de ses fonctions, il est dépositaire des archives communales. Il précise que le Maire est responsable civilement envers celles-ci, de leur intégrité et de leur bonne conservation.

Chaque intervention effectuée par les services CDG 59 au sein de la collectivité sera facturée 39 € de l'heure (temps et coûts de déplacements compris).

L'estimation du coût de l'intervention des services du CDG 59 est établie à partir d'une évaluation sur site des archives de la collectivité. Cette estimation pourra être réévaluée en fonction de l'évolution de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Nord, d'une durée de 3 ans à compter de sa signature par les deux parties, prolongées jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. À défaut de dénonciation par l'un des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (3 ans renouvelable deux fois) ;

PRÉCISE que chaque intervention effectuée par les services CDG 59 au sein de la collectivité sera facturée 39 € de l'heure (temps et coûts de déplacements compris). L'estimation du coût de l'intervention est établie à partir d'une évaluation sur site des archives de la collectivité. Cette estimation pourra être réévaluée en fonction de l'évolution de la mission et sera ventilée sur les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir et plus généralement prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de MAES Françoise, MME DEVIGNE Stella est un vote par pouvoir de WASSON Laurence, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie est un vote par pouvoir de FAUVEAUX Sébastien, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia, MME HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul